

SOMMAIRE

ZOOM SUR...

Persévérance et remédiation scolaire en Aquitaine 1

FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Nouvelles modalités pour les candidats aux examens. 2
- Parcours Avenir : ressources pédagogiques 2
- Calendrier d'Admission Post Bac. 3
- Quoi de neuf diplôme ? 4

MÉTIERS / EMPLOI

- Les métiers du BTP 4
- Chiffres clés 2015 de l'artisanat du bâtiment 5
- Géographie de l'ascension sociale 5

REPÈRES

- Les métiers de la médiation et de l'intervention sociale et la place du bac professionnel Services de proximité et vie locale 2
- Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente. 3
- Affectation des bacheliers technologiques et professionnels en IUT et STS 4

MIXITÉ / ÉGALITÉ

- Des ressources au service de l'action éducative 6

HANDICAP

- Handicap & emploi, nouveaux métiers, nouveaux horizons ! 7

ONISEP INFOS

- Publications nationales. 3, 4, 5, 6
- Revivez le salon virtuel « L'orientation à l'ère du numérique » 7
- Publication régionale 7
- Série TV Ce sera moi : 2^e saison sur Gulli 7

CIJA

- Étudier au Royaume-Uni 8



ZOOM SUR...

La persévérance et remédiation scolaire

Le guide **Persévérance et remédiation scolaire** dans l'académie de Bordeaux présente les actions et les dispositifs mis en place en Aquitaine et s'adresse à l'ensemble des informateurs en orientation dans le cadre du SPRO. Il a été élaboré en partenariat avec l'Onisep Aquitaine, le Conseil régional et la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'académie de Bordeaux.

Cette nouvelle parution hybride a la particularité de se décliner en guide papier mais aussi de proposer des ressources numériques dont des témoignages vidéos à découvrir dans la rubrique Persévérance et remédiation scolaire, accessible sur le site de l'Onisep Aquitaine.

Au sommaire :

Du décrochage scolaire à la persévérance

Quelques repères
Lutter contre le décrochage

Persévérance et prévention

Les structures et réseaux
Persévérance scolaire au quotidien
Les dispositifs de prévention pendant la scolarité obligatoire
Les dispositifs de prévention pour les plus de 16 ans

Remédiation

La prise en charge par l'éducation nationale
Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
La prise en charge par les partenaires dans le cadre du SPRO
Tableau récapitulatif des actions et dispositifs



Ce guide ainsi que les vidéos témoignages qui l'accompagnent peuvent être consultés à partir du lien ci-dessous. Vous trouverez également des ressources complémentaires pour la prévention du décrochage scolaire.

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Perseverance-et-remediation-scolaire>

REPÈRES

Les métiers de la médiation et de l'intervention sociale et la place du bac professionnel Services de proximité et vie locale

La Commission professionnelle consultative (CPC) publie une étude réalisée par le Cereq dans le cadre d'une convention avec la DGESCO. L'objectif de ce travail est de mieux identifier les métiers de la médiation et de l'intervention sociale, et d'analyser le rôle du baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale, créé en 2005, dans l'accès à ces emplois et leur professionnalisation. L'étude comprend deux parties : Une analyse du fonctionnement du bac professionnel au sein du système éducatif et de ses résultats en matière d'insertion des jeunes diplômés et une seconde partie relative aux besoins des professionnels et aux différents emplois ciblés par le diplôme (mode de recrutement, identification des métiers et activités principales).



Consulter le document de la Collection CPC- études 2015 n°1 : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels/22/8/CPC_Etudes-2015_1_488228.pdf

Nouvelles modalités pour les candidats aux examens

Publiées au Journal officiel du 26 octobre 2015, de nouvelles dispositions seront mises en œuvres pour les candidats aux examens des voies générale, technologique et professionnelle.

• Conservation des notes

À compter de la session 2016, les candidats ayant échoué à l'examen du bac général ou technologique peuvent bénéficier, à leur demande, et pour chacune des épreuves du 1^{er} groupe, la conservation des notes égales ou supérieures à 10 pendant les cinq sessions suivantes.

• Droit au redoublement dans l'établissement d'origine

À partir de la rentrée 2016, tout élève ayant échoué aux examens du baccalauréat, du BT(A), du BTS(A), du CAP(A) et du BEPA ont la possibilité, à la rentrée scolaire suivante, de se réinscrire dans l'établissement dont il est issu en vue de préparer cet examen. Ce droit ne peut s'exercer qu'une seule fois.

Consulter le décret n°2015-1351 du 26 octobre 2015 – JO du 27 octobre 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031386414&fastPos=1&fastReqId=1684242115&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Parcours Avenir : ressources pédagogiques



➤ Des métiers au cœur de la classe

«Les métiers au cœur de la classe» est une ressource pédagogique en ligne, constituée de 20 séquences, réalisée par des enseignants et des inspecteurs disciplinaires de l'académie de Lille, en lien avec l'Onisep. Elle s'intègre pleinement dans le parcours Avenir dont l'objectif est de familiariser les élèves avec l'environnement socio-économique. Cet outil pédagogique pour le collège, répond aux objectifs des futurs enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et à ceux de l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée. Les séquences démontrent que les disciplines enseignées au collège et au lycée (sciences, arts, langues, lettres...) sont au cœur d'un très grand nombre de métiers : ophtalmologiste, technico-commercial-e, journaliste, magistrat-e... Chaque séquence propose également des témoignages de professionnel-le-s, des ressources (vidéos, sites internet...), une fiche pour les professeur-e-s, une grille d'auto-évaluation pour les élèves.

Retrouvez ces ressources sur le site de l'Onisep de Lille :

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Les-metiers-au-coeur-de-la-classe>

➤ Educal'avenir

Le site collaboratif Educal'avenir est un espace de mutualisation de pratiques et de ressources conçu par le SAIO de Créteil. Il propose et regroupe des ressources pour la mise en œuvre pratique du parcours en établissement : documents officiels, guides pratiques, support pour l'élaboration d'un programme d'actions... Des séquences pédagogiques ont également été conçues avec des enseignants afin d'être réalisés en classe, notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Les ressources sont classées par niveau. Il est également possible d'effectuer une recherche par thème ou par discipline. Ces séquences seront intégrées dans les ressources pour le parcours Avenir dans le FOLIOS.

Retrouvez le site Educal'avenir :

<http://educalavenir.free.fr/index.php>



La lettre d'information de l'Onisep Aquitaine
Tour de Sèze
3 terrasse Front du Médoc
BP 20016
33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication :
Éric MORTELETTE

Rédacteur en chef :
Luc DIAZ

Chef de projet :
Caroline PEIGNIER

Rédaction :
Tangi Bourlès, Julie GOUBET,
Caroline PEIGNIER

PAO : Régis BOUGUEN

Relecture : Peggy BESSON

Dépot légal : 4^e trimestre 2015

ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

Calendrier d'Admission Post Bac session 2016

REPÈRES

Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente

Les 52 500 élèves allophones scolarisés durant l'année 2014-2015 représentent 0,56 % de l'effectif total des écoles, collèges et lycées. Si les arrivées sont plus importantes à la rentrée scolaire, le flux des entrées s'observe tout au long de l'année (37 200 entre septembre 2014 et juin 2015). Près de neuf élèves allophones sur dix bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique, dite unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), ou dans une classe ordinaire avec soutien linguistique. C'est au collège que la prise en charge est la plus fréquente. En école, mais surtout au lycée, la proportion d'élèves scolarisés en milieu ordinaire sans soutien linguistique est un peu plus élevée.

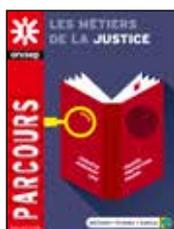


Consulter la Note d'information N°35 octobre 2015

<http://www.education.gouv.fr/cid58968/annee-scolaire-2014-2015-52-500-eleves-allophones-scolarises-dont-15-300-l-etaient-deja-l-annee-precedente.html>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale



Les métiers de la justice

Collection Parcours
Octobre 2015
144 pages
12 € (version papier)
8 € (version PDF)

📌 Formulation des vœux, constitution et modification des dossiers

1^{er} décembre 2015

Ouverture pour les candidats du site d'information

Du 20 janvier au 20 mars 2016 18h

Inscription et formulation des vœux par les candidats

2 avril 2016

Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers papier

Du 3 au 6 mai 2016

Vérification de la réception des dossiers papier

Du 20 janvier au 31 mai 2016

Modification de l'ordre des vœux

📌 Phases d'admission

Première phase : 8 juin 14h

Simulations quotidiennes du 2 au 6 juin

Réponse des candidats avant le 13 juin 14h

Démission des candidats sans réponse le 15 juin 14h

Deuxième phase : 23 juin 14h

Simulations du 17 au 21 juin 14h

Réponse des candidats avant le 28 juin 14h

Démission des candidats sans réponse le 30 juin 14h

Troisième phase : 14 Juillet 14h

Simulations du 8 au 12 juillet 14h

Réponse des candidats avant le 19 juillet 14h

Démission des candidats sans réponse le 21 juillet 14h

📌 Procédure d'admission complémentaire

À partir du 24 juin jusqu'au 9 septembre minuit

Saisie des vœux

14 septembre minuit

Fin de l'affichage des propositions et de la gestion des listes d'attente

Réponses des candidats au plus tard le 15 septembre minuit

Délais de réponses des candidats :

1 semaine jusqu'au samedi 20 août

72 heures du samedi 20 août au mercredi 31 août

24 heures à partir du jeudi 1^{er} septembre (dès le 18 août pour l'académie de la Réunion)

Retrouvez toutes les informations sur notre site :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Agenda-Inscriptions/Procedure-Admission-Post-Bac-2016>

Quoi de neuf diplôme ?

REPÈRES

Affectation des bacheliers technologiques et professionnels en IUT et STS

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les inspections générales ont reçu mission de dresser un premier bilan de l'article 33 de la loi qui prévoit la fixation par les recteurs d'un pourcentage minimal de bacheliers technologiques et professionnels respectivement dans les IUT et les STS. Le rapport analyse la façon dont les académies se sont approprié le nouveau cadre institutionnel créé par la loi et présente les premiers résultats obtenus. Il aborde, plus largement, la question des parcours étudiants et celle de l'accompagnement pédagogique des élèves des voies technologiques et professionnelles tant en amont du baccalauréat qu'en aval.



Consulter le rapport :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid95351/affectation-des-bacheliers-technologiques-et-professionnels-dans-les-instituts-universitaires-de-technologie-et-les-sections-des-techniciens-superieurs.html>

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Baccalauréats général, professionnel et technologique

Décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 - JO du 27 octobre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94734

Modifications des dispositions relatives à la préparation aux examens des lycées et à la délivrance du baccalauréat

Sections d'enseignement général et professionnel adapté

Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94632

Circulaire d'application des nouvelles dispositions concernant les Segpa qui seront mises en œuvre à la rentrée 2016

Éducation physique et sportive (EPS)

Circulaire n° 2015-180 du 10 novembre 2015 - BOEN n°42 du 12 novembre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94842

Liste nationale des activités pouvant être choisie au titre de l'unité facultative d'EPS à l'examen du bac professionnel

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Écoles normales supérieures

Circulaire n°2015-181 du 22 octobre 2015 - BOEN n°42 du 12 novembre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94847

Débouchés offerts à partir de la banque d'épreuves littéraires - session 2016

AUTRES

Stages

Décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 - JO du 28 octobre 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/10/26/2015-1359/jo/texte>

Nombre maximal de stagiaires pouvant être accueillis simultanément par un même organisme

Source : JO, BOEN et BOESR du 27 octobre au 15 novembre 2015

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

publication nationale



Les écoles de commerce

Collection Dossiers

Novembre 2015

176 pages

9€

MÉTIERS / EMPLOI

Les métiers du BTP

Le site des métiers du BTP propose une infographie interactive sur les chiffres clés du BTP par métier. Pour cela, il suffit de sélectionner le métier en question et de découvrir les chiffres clés sur le nombre de salariés, de recrutements, leur évolution, le taux de mobilité, une pyramide des âges, les départs en retraite...

L'infographie propose également des chiffres régionaux sur les entreprises du secteur : nombre d'établissements, chiffre d'affaires, corps d'État, taille des entreprises et répartition par secteur.



Découvrir l'infographie :

<http://www.metiers-btp.fr/dataviz/metiers.php#administratif/chiffres-cles>

ONISEP INFOS

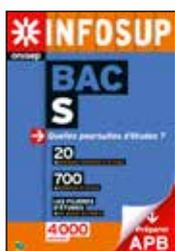
**VIENT
DE PARAÎTRE**
publication
nationale

**Les écoles d'ingénieurs**

Collection Dossiers
Novembre 2015
312 pages
9 €

**Bac STMG, quelles
poursuites d'études ?**

Collection Infosup
Novembre 2015
198 pages
11 € (version papier)
7 € (version PDF)

**Bac S, quelles
poursuites d'études ?**

Collection Infosup
Novembre 2015
198 pages
11 € (version papier)
7 € (version PDF)

Chiffres clés 2015 de l'artisanat du bâtiment

Les chiffres clés 2015 publiés par la CAPEB (syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment) replacent l'artisanat du bâtiment dans son environnement européen et français, et étudient précisément les entreprises, l'emploi et la formation, le chiffre d'affaires et les marchés de l'artisanat du bâtiment, les métiers, les régions et les entreprises artisanales de travaux publics et de services d'aménagement paysager.



L'artisanat du bâtiment compte 350 784 entreprises (hors auto-entrepreneurs), 685 396 salariés, 63 000 apprentis et réalise 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

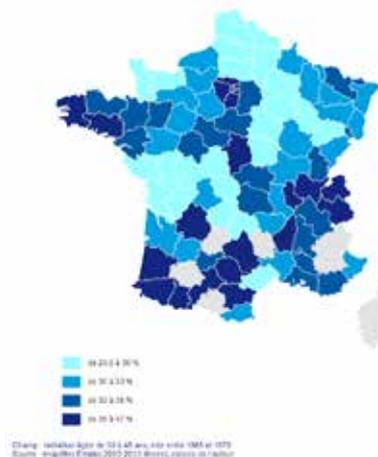
<http://www.capeb.fr/chiffres-cles-segmentation-region-metiers-poids-et-evolution-secteur/>

Géographie de l'ascension sociale

Alors que l'on pensait que l'ascension sociale d'un individu était liée, au-delà de son origine sociale, au dynamisme de son bassin d'emploi, une étude de France Stratégie vient éclairer d'un jour nouveau cette problématique. Si le premier de ces déterminismes joue bien un rôle fondamentale en France, il peut être pour partie atténué ou renforcé par la géographie et l'offre d'éducation de son lieu de résidence.

En effet, cette étude montre que l'espérance pour un individu de classe populaire d'accéder à une position professionnelle moyenne ou supérieure varie énormément selon la région de résidence. Si l'Ile-de-France, la Bretagne et l'Aquitaine sont bien les champions nationaux de la mobilité sociale, d'autres régions, à l'inverse, ne parviennent pas à permettre de telles mobilités. C'est le cas du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie et du Poitou-Charentes.

Un autre apport remarquable de cette étude est la rentabilité observée de la mobilité. En effet, il ressort, hors-Ile-de-France, que les individus ayant quitté leur région d'origine ont vu leur chance de promotion sociale nettement augmenter.



Consulter la note d'analyse 36 - La géographie de l'ascension sociale :

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/geographie-de-lascension-sociale>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

publication nationale



Atlas de la formation initiale en France

La mise à jour de l'Atlas datant du 6 novembre 2015 est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Actus-2015/Atlas-de-la-formation-initiale-en-France-mise-a-jour-du-6-novembre-2015>

Attention : vous ne pouvez bénéficier de cette mise à jour que si vous avez installé la version 2015 du cédérom

Égalité filles-garçons au cœur de l'École de la République

Des ressources au service de l'action éducative

Instaurer, dès le plus jeune âge, une culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes de demain, c'est l'une des missions de l'École de la République. C'est l'objectif que se fixe le plan national pour l'égalité filles-garçons lancé en 2014, plan qui est décliné dans chaque académie à travers des actions éducatives et des actions de formation des personnels éducatifs.



Dans le cadre du déploiement à l'échelon académique du plan national, un travail substantiel a été conduit par la mission Égalité filles-garçons du rectorat visant à équiper les personnels éducatifs. En particulier, afin de répondre à la question centrale des ressources, la page Égalité filles-garçons du site académique (chemin d'accès par l'onglet Action éducative ou Orientation-Formations) a été notablement étoffée dans une visée «outillante» au service des membres de la communauté éducative comprise au sens large.

Voir l'adresse : <http://www2.ac-bordeaux.fr/pid32992/egalite-des-filles-des-garcons.html>

En plus de la rubrique **À LA UNE** où le Prix académique du projet égalitaire 2014 est présenté, on y trouvera quatre rubriques :

- **Les équipes montrent la voie** : des projets dans les établissements qui illustrent ce que l'on peut faire concrètement sur le terrain, au sein d'une discipline, dans une démarche interdisciplinaire ou encore à l'échelle d'un établissement ;
- **La mallette pédagogique** : des fiches pédagogiques clés en mains, des pistes de lecture, des supports multimédia, des idées de films et des indications pour se former et s'informer ;
- **Les partenaires prennent l'initiative** : illustration de ce que font les acteurs associatifs/économiques/culturels sur le terrain de l'égalité filles-garçons en lien avec les établissements scolaires ;



- **Clés en tous genres** : les dates et textes clés (dont les articles du Code de l'Éducation), les chiffres clés (le bilan 2014 de l'orientation filles-garçons, la situation comparée des filles et des garçons : parcours et performances de l'école à l'université, par exemple), les organismes ressources et des indications bibliographiques.

Dans la colonne de droite, des ressources complémentaires (site, magazine, guide et ouvrages scientifiques) sont accessibles.

Toutes les remarques, suggestions de projets scolaires à mettre en lumière, propositions de fiches pédagogiques (une fiche modèle peut être téléchargée et transmise), de films, de corpus de lecture sont les bienvenues à l'intérieur d'un cadre conçu pour être dynamique.

Cette page, c'est la page de **tous les membres de la communauté éducative** et de **toutes les personnes de bonne volonté résolues à faire bouger les lignes sur le terrain de l'égalité filles-garçons**. Il importe que chacun-e puisse se l'approprier et, s'il/elle le souhaite, contribue à son enrichissement par la mutualisation de bonnes pratiques, en vue du développement et du renforcement d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes de demain.

ONISEP INFOS

REVIVEZ LE SALON VIRTUEL « L'ORIENTATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE »

Ce salon, qui a rassemblé au cours de quatorze conférences des enseignants, des conseillers d'orientation psychologues, des universitaires, les corps d'inspection... contribue à dresser un état actuel des usages et des pratiques innovantes en matière d'approches numériques pour l'orientation. Vous n'étiez pas disponibles lors de l'événement ? Toutes les conférences sont désormais accessibles en streaming et en téléchargement.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Salon-virtuel/Revivez-le-salon-virtuel-L-orientation-a-l-ere-du-numerique>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

publication régionale



L'année du bac : calendrier 2015/2016

Télécharger l'affiche en pdf :

http://www.onisep.fr/content/download/468875/10084134/file/Affiche_Bac_2016_Aquitaine.pdf

Handicap & emploi, nouveaux métiers, nouveaux horizons !



À l'occasion de la 19^e semaine pour l'emploi des personnes handicapées, l'Agefiph a choisi de mettre l'accent sur les métiers ou secteurs professionnels auxquels ne pensent pas spontanément les personnes en situation de handicap et qui, pourtant peuvent offrir des perspectives d'emploi. En effet, on constate que les personnes en situation de handicap recherchent prioritairement un emploi dans les secteurs des services à la personne et des collectivités, des fonctions supports de l'entreprise (compta, gestion, RH...), du commerce, de la vente et de la grande distribution ou encore de la logistique. Cette tendance s'explique, d'une part, par la méconnaissance de certains secteurs professionnels dans lesquels il est possible, aujourd'hui de s'insérer, grâce aux évolutions réglementaires, techniques et pédagogiques. D'autre part, la persistance des idées-reçues, aussi bien du côté des employeurs que du côté des personnes en situation de handicap ne favorise pas une orientation vers d'autres métiers. Or, certains métiers émergents comme ceux du numérique ou encore ceux des secteurs du transport, du bâtiment ou de la santé offrent de nouvelles opportunités professionnelles.

Plus d'infos :

Dossier de presse du lancement de la 19^e Semaine pour l'emploi des personnes handicapées :

<https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Espace-presse>

Nouveaux métiers, nouveaux horizons !

<https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/La-Semaine-2015/Nouveaux-metiers-nouveaux-horizons>

ONISEP INFOS

Série TV Ce sera moi : 2^e saison sur Gulli



L'Onisep et la chaîne de télévision Gulli offrent, pour la deuxième année, l'opportunité à 13 enfants âgés entre 10 et 12 ans de tester leur idée de métier lors d'une journée en totale immersion chez un-e professionnel-le. Ils découvrent ainsi tous les aspects du métier rêvé, obtiennent des réponses à leurs questions et se frottent à la réalité en accomplissant des activités.

Tous les dimanches soirs, à 20h50, quatre épisodes sont diffusés sur Gulli lors d'une émission animée par Audrey Chauveau.

Pour revoir les vidéos :

Site de l'Onisep

<http://www.onisep.fr/ceseramo>

Site de Gulli

<http://www.gulli.fr/Chaîne-TV/Emissions/Ce-sera-Moi>

Étudier au Royaume-Uni



SOMMAIRE

1. Enseignement supérieur : cursus, diplômes et inscriptions
2. Partir dans le cadre d'un programme d'échanges
3. Enseignement à distance
4. Tests de langues
5. Reconnaissance des diplômes
6. Aides financières et bourses
7. Informations pratiques : se loger, se soigner
8. Sources d'information

1. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CURSUS, DIPLÔME ET INSCRIPTION

L'enseignement peut adopter deux formes : **universitaire** ou **technique supérieur**. Les universités sont nombreuses (environ 115) et de taille importante (les anciens « polytechnics » ont été transformés en universités). Elles regroupent généralement d'autres structures d'enseignement, des « Colleges » notamment. Elles sont autonomes et peuvent décider des titres universitaires qu'elles délivrent et fixer les dispositions applicables (règlement, conditions d'accès, frais d'inscription...). Disposant de cursus orientés vers la recherche, elles offrent un large éventail d'études de 2nd et de 3^e cycles.

On trouve également des « **Colleges** » :

- « **Colleges of Higher Education** » : mêlant formations générale et professionnelle et sanctionnées par un diplôme universitaire
- « **Further Education Colleges** » à visée professionnelle uniquement
- « **Adults Education Colleges** » destinés aux personnes qui travaillent et souhaitent se former en même temps.
- Enfin, il existe des **écoles spécialisées** : agriculture, art, musique et danse, théâtre...

Si la majorité des étudiants suivent un cursus à **temps plein** (« full time »), d'autres modes d'organisation sont proposés :

temps partiel (« part-time ») ou à **distance** (« on-line »). Le système britannique donne également la possibilité d'une année « sandwich » permettant d'intercaler une année supplémentaire dans son cursus, sous forme d'un stage ou d'un emploi en entreprise, d'une année à l'étranger... Tous les cycles d'enseignement supérieur opèrent une sélection à l'entrée, plus ou moins sévère selon les cursus et les établissements.

Toutes les universités et les écoles sont payantes.

Organisation des études

L'année universitaire est composée de 2 semestres : de septembre à janvier et de janvier à juin.

Les examens ont généralement lieu à la fin de chaque année scolaire, les étudiants décidant de leur spécialisation au terme de la première année. L'évaluation des étudiants repose largement sur le contrôle continu, les examens intervenant en fin de première ou de deuxième année, ainsi qu'au cours de la dernière année.

Au Royaume-Uni, les études se divisent en 2 cycles : formations undergraduate (niveau Licence – BTS DUT en France) et postgraduate (Niveau Master et Doctorat en France) mais la durée des études est différente entre l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Ecosse, régit par un régime particulier.

Quelques bases pour se repérer :

- Un baccalauréat correspond à un niveau A-Levels, un « Higher degree » en Ecosse.
- Une Licence correspond au Bachelor's degree (elle peut durer plus de 3 ans).
- Le BTEC Higher National Diploma (HND), est comparable au DUT ou au BTS.
- Il existe une grande diversité de « masters ».
- Le « doctorate » correspond également à un travail de recherche de 3 ans minimum.

* Formations « undergraduate » « 1^{er} cycle » ;

Elles durent 3 ou 4 ans et conduisent au Bachelor's Degree, l'équivalent de la licence.

On distingue le Bachelor's Degree of Arts (BA), Bachelor's Degree of Commerce (BCom), Bachelor's Degree of Sciences (BSc) et autres disciplines.

Certaines formations durent 4 ans et incluent une année de cours en alternance (« sandwich year »).

* **Les formations professionnelles supérieures** forment à l'entrée dans la vie professionnelle après un cycle d'études court.

Ces formations sont proposées dans de nombreuses universités et Further Education College et conduisent au HNC ou HND, diplômes préparés généralement en 2 ans à plein temps (full-time courses) ou à mi-temps (part-time courses) mais sur une durée plus longue.

- Higher National Certificate (HNC) : en 1 an
- Higher National Diploma (HND), Foundation Degrees (FdA, FdSc, etc) ; 2 ans ou 3 ans avec une année de stage en entreprise ou un séjour à l'étranger.

Ces diplômes correspondent aux DUT, BTS.

* Formations « postgraduate » : 2^e et 3^e cycle

Le *Master's degree* sanctionne une ou 2 années d'études après un Bachelor's Degree.

On distingue :

- les certificats et diplômes dits « postgraduate » (PG cert/Dip) : en 1 an
- les Master appliqués (MA, MSc, LLM, etc.) qui durent 1 an et comportent des cours magistraux et la rédaction d'un mémoire.
- le Master de recherche (MRes) et le Master de philosophie (MPhil), en 1 an, sont entièrement consacrés à la recherche.
- le Master of Business Administration (MBA) : 1 an de cours spécialisés en gestion d'entreprise (diplôme très coté).

Il existe une préparation au Master pour les étudiants n'ayant pas un niveau suffisant en anglais qui dure d'un trimestre à 1 an.

Le Doctorat (PhD) est basé sur un travail de recherche qui dure 3 ou 4 ans et se termine par la soutenance d'une thèse.



En savoir + :

- www.educationuk.org : portail de l'enseignement au Royaume-Uni
- www.sqcf.org.uk : Enseignement en Ecosse
- www.ukpass.ac.uk : Formations postgraduate

Inscription et admission

Informez-vous dès le début de l'année universitaire pour l'année suivante car le plus souvent les dossiers de candidatures sont à rendre dès le mois de décembre.

À savoir !

Le baccalauréat français ne permet pas un accès direct à l'université ; l'admission est très sélective et se fait à partir de l'examen du dossier scolaire, éventuellement d'un entretien, des diplômes, du niveau de langue.

Chaque établissement se réserve le droit d'accepter ou non un étudiant. Des universités renommées comme Oxford et Cambridge ou des cursus très demandés organisent leur propre test.

Démarches à effectuer pour s'inscrire :

- Choisir un établissement,
- Se renseigner sur les dates limites et les conditions d'inscription de l'établissement choisi,
- S'assurer d'avoir les diplômes nécessaires (voir le paragraphe "Reconnaissance des diplômes"),
- Réussir la sélection d'entrée : examen et test de langue (voir paragraphe «Tests de langue»),
- Rédiger une lettre de motivation en anglais,
- Rassembler des lettres de recommandation de vos professeurs,
- Justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de scolarité et de séjour,
- Posséder une couverture sociale,
- Faire une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée de votre cursus traduites en anglais par un traducteur assermenté (liste disponible sur www.ceticap.com).

*** Inscription aux études undergraduate**

Après le bac, les demandes d'inscription en premier cycle dans les universités et "colleges of higher education" sont gérées par l'UCAS (Universities and Colleges Admissions Service).

La procédure UCAS est informatisée et suit des étapes bien définies :

- candidature pour 5 cursus maximum et envoi des dossiers
- lettre de référence et lettre de candidature (à partir du 15 septembre),
- réception des propositions conditionnelles de la part des établissements
- réponses de l'étudiant (ferme et « de sécurité ») aux propositions favorables reçues,
- après le passage des examens (le baccalauréat en France), envoi des notes
- réception des offres définitives de la part des universités.

<http://www.ucas.com/>

*** Après un bac + 2**

Les étudiants possédant déjà une formation de type bac + 2 désirant intégrer un cycle de préparation du *Bachelor's Degree* dans une université ou un "college" doivent contacter l'UCAS pour candidater en 3^e année de Bachelor (année « top up »).

<http://www.ucas.com/>

*** Études de spécialisation "postgraduate"**

Les demandes d'inscription se font directement auprès de l'université ou du college, qui fournissent tous renseignements utiles sur les conditions d'admission et les modalités d'inscription.

www.postgrad.com

En savoir + :

- www.educationuk.org portail de l'enseignement au Royaume-Uni (informations sur les études, les bourses, le logement, la vie quotidienne, les démarches pour les étudiants étrangers, etc).
- www.scit.wlv.ac.uk/ukinfo/index.php : Liste des universités et « Colleges » britanniques.
- www.sqcf.org.uk : Enseignement en Ecosse
- www.scotlandscollages.ac.uk/cdn-homepage.html : collèges en Ecosse
- Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA) : www.qaa.ac.uk (qualité et classement des établissements)
- Euroguidance : www.euroguidance-france.org/fr/ : site français sur les études en Europe
- Association internationale des MBA : www.mba-world.com

<https://nationalcareersservice.direct.gov.uk/Pages/Home.aspx> : informations sur les filières, descriptif de métiers, conseils en ligne.

Coût des études

Une année d'études au Royaume-Uni coûte cher car les universités sont payantes. Les frais de scolarité varient selon l'établissement, le type et la durée de vos études.

- Frais de scolarité (fees and tuition)

* Pour une année en undergraduate, il faut compter entre 4 500 € et 22 000 € ; En moyenne les frais d'inscription s'élèvent à environ 8 000 €.

* Pour le cursus postgraduate, les frais peuvent être plus élevés et monter jusqu'à 30 000 €.

Mais, vous pouvez régler ces frais de scolarité mensuellement. Informez-vous auprès des universités que vous avez choisies.

En savoir + :

British Council : www.educationuk.org

2. PARTIR DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE

Durant votre parcours d'études, vous pouvez passer quelques mois dans un établissement partenaire en Europe dans le cadre d'un programme d'échange. Cette solution est la plus pratique car vous restez rattaché à un établissement français (vous payez les frais d'inscription en France) et la reconnaissance de vos diplômes sera également garantie.

Les conditions de participation varient selon les programmes d'échange. Cependant, certaines formalités restent à accomplir (recherche d'un logement, protection sociale...).

En dehors des programmes européens, il existe de nombreux accords entre universités.

Se renseigner auprès du Service des Relations Internationales de son établissement.

Préparez votre projet de mobilité dès la rentrée universitaire ou, au plus tard, 6 mois avant la date du départ souhaité.



*** Erasmus + Enseignement supérieur**

Réservé aux étudiants (inscrits au moins en 2^e année d'études supérieures) ce programme permet d'effectuer un séjour d'études de 3 mois à 1 an dans les 27 pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Turquie.

Contactez votre établissement d'origine pour savoir s'il participe au programme et avec quels partenaires.

Vous restez donc rattaché à votre université ou école d'origine qui vous garantit la reconnaissance de votre séjour d'études passé à l'étranger dans votre cursus français et la prend en compte pour l'attribution de votre diplôme.

Il permet de conserver votre bourse nationale et de bénéficier d'une aide attribuée sur critères sociaux dont le montant varie en fonction du niveau de vie du pays d'accueil (voir chapitre «Aides financières et bourses»).

Les candidats sont sélectionnés selon leur niveau dans la langue du pays de destination, leur motivation et leur dossier universitaire.

Contact : Service des Relations Internationales de votre établissement.

www.agence-erasmus.fr

*** Erasmus + Master conjoint**

Ce programme a pour but de renforcer les liens internationaux dans l'enseignement supérieur en soutenant des cours de master de haute qualité.

Il s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence. Les cours sont proposés par au moins trois établissements d'enseignement supérieur de 3 pays européens. Une période d'études dans au moins 2 des 3 universités est prévue. Les cours mènent à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint.

Poser sa candidature directement auprès du coordinateur du master ou du doctorat que vous avez sélectionné.

En savoir + :

- Agence Erasmus + Education et formation : www.erasmusplus.fr et <http://www.generation-erasmus.fr/>

- Site portail sur les masters en Europe : <http://fr.mastersportal.eu>

3. ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Vous voulez profiter de l'enseignement du Royaume-Uni sans forcément partir en mobilité. Trois options se proposent à vous :

- **L'enseignement à distance** : comme en France, vous recevez les cours via une plateforme web, vous avez la possibilité d'avoir des contacts avec les autres étudiants et les enseignants

Pour en savoir + : <http://www.odlqc.org.uk/>
<http://www.educationuk.org>

- **Campus hors Royaume-Uni** : étudier dans un établissement du Royaume-Uni mais au sein d'un campus situé hors Royaume-Uni. Pour l'instant, il n'y a pas d'annuaire répertoriant ces établissements. Le plus simple est de vous rapprocher du British Council du pays qui vous intéresse : <https://www.britishcouncil.fr>

- **Programme de partenariats internationaux du Royaume-Uni** : vous étudiez dans une école, une faculté ou une université internationale qui a conclu un accord de partenariat avec un établissement du Royaume-Uni.

4. TESTS DE LANGUES

Pour être admis dans une université au Royaume-Uni, il faut obtenir de bons scores aux tests linguistiques (par exemple, obtenir 550 à 600 points au TOEFL ou 6,5 points à l'IELTS).

Le TOEFL et le TOEIC sont acceptés, mais c'est surtout l'IELTS qui est demandé. Des tests spécifiques sont organisés pour certains programmes d'études (médecine, droit) et les universités de Cambridge et Oxford ont leurs propres tests de sélection.

*** L'IELTS (International English Language Testing System)**

C'est le test d'anglais international permettant de postuler à une institution académique.

Il existe deux versions du test : le test académique et le test général. Les universités exigent généralement le test académique, les services d'immigration demandent le test général.

L'IELTS teste quatre facultés linguistiques : comprendre, parler, lire et écrire. Les résultats obtenus sont notés en fonction d'un barème à 9 échelons, de 1 (non utilisateur) à 9 (utilisateur chevronné).

Pour en savoir + : www.ielts.org

C'est le British Council qui supervise l'IELTS ; pour connaître les prochaines sessions et s'inscrire : www.britishcouncil.fr Rubrique «Passer un examen»

Tarif : 215 €

*** Le TOEIC (Test Of English for International Communication)**

C'est le test d'anglais général et professionnel.

Il existe plusieurs TOEIC :

- Le test *TOEIC*® Listening and Reading : mesure les compétences de **compréhension écrite et orale** en anglais, des niveaux intermédiaire à avancé. C'est un test QCM (questionnaire à choix multiples), administré sur papier.
- Les tests *TOEIC*® Speaking and Writing : mesurent les compétences **d'expression orale et écrite** en anglais, des niveaux intermédiaire à avancé. Les tests Speaking and Writing se font tous deux sur Internet.
- Le test *TOEIC Bridge*™ : mesure les compétences de **compréhension écrite et orale** en anglais, des niveaux débutant à intermédiaire. C'est un test QCM (questionnaire à choix multiples), administré sur papier.

Tarif : 115 €.

www.etsglobal.org/Fr/Fre Rubrique «Tests et préparation» et «Boutique» pour connaître les dates et lieux des sessions dans la région.

*** Les examens de Cambridge English Language Assessment**

Ils permettent d'évaluer votre capacité à utiliser l'anglais en situation réelle (pour améliorer ses perspectives d'emploi, poursuivre des études, ou se préparer à voyager ou à vivre à l'étranger).

Le British Council propose plusieurs examens de niveaux différents : pour enfants, général, professionnel et des affaires, juridique et financier...

Tarif : entre 130 et 240 € en fonction de l'examen

En savoir + : www.britishcouncil.fr/examen/cambridge



* Le BULATS (Business Language Testing Service)

C'est un test rapide et efficace, spécialement élaboré pour évaluer les compétences linguistiques en milieu professionnel.

Un résultat global est exprimé sous forme de note sur une échelle de 0 à 100, à laquelle correspond un niveau CERF (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) situé entre A1 et C2.

Les tests du BULATS sont disponibles dans 4 langues (anglais, français, espagnol, allemand) et en différents formats : en ligne, sur CD ROM ou sur papier.

Tarif : 65 €

En savoir + : www.britishcouncil.fr/examen/bulats

* Le TOEFL (Test of English as Foreign Language)

C'est un outil d'évaluation du niveau d'anglais universitaire proposé dans 180 pays. Il est possible de le passer dans les établissements secondaires et supérieurs et les centres de tests agréés.

- <http://www.ets.org/fr/toefl>

- www.etsglobal.org/Fr/Fre Rubrique «Tests et préparation» et «Boutique» pour connaître les dates et lieux des sessions.

À savoir !

Il est possible de préparer ces tests dans plusieurs organismes en Aquitaine : consulter les fiches du CIJA «Cours de langues» sur le site : www.info-jeune.net : Rubrique «S'informer», «Se former»

5. RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

À moins de partir dans le cadre d'un échange, ou d'un programme européen, vous devez demander une équivalence de vos diplômes à l'établissement du pays d'accueil.

Les centres NARIC (National Academic Recognition Information Centre) vous informent et vous fournissent une attestation utile pour faire reconnaître vos diplômes. Mais, seul l'établissement d'accueil décidera de la valeur à accorder à votre diplôme et de vous inscrire ou pas.

Un an à l'avance, vous devrez adresser à l'établissement étranger, une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée du cursus, déjà traduites en anglais, par un traducteur assermenté (liste disponible sur www.cetiecap.com).

Dans le cas de formations internationales, la période d'études effectuée à l'étranger sera validée à votre retour.

En ce qui concerne les formations menant à un double diplôme, vous obtiendrez le diplôme français et le diplôme étranger.

Contact : Etablissement dans lequel vous envisagez d'effectuer vos études et le centre NARIC.

En savoir + :

- Réseau NARIC : www.enic-naric.net :

Centre NARIC du pays choisi pour la reconnaissance d'un diplôme français

- Centre NARIC français :

www.ciep.fr/enic-naricfr/index.php

(pour la reconnaissance d'un diplôme étranger en France)

6. AIDES FINANCIÈRES ET BOURSES

Bourses européennes

- Erasmus+ Enseignement supérieur

Cette bourse est délivrée sur critères sociaux aux étudiants inscrits en niveau L2 à Doctorat, l'année de la mobilité, dans un établissement d'enseignement supérieur signataire de la charte Erasmus.

La durée de la mobilité doit être comprise entre 3 et 12 mois (à partir de 2 mois pour les DUT).

Son montant dépend du coût de la vie dans votre pays de destination :

- entre 200 € et 300 € pour une bourse d'études dans les pays où la vie est plus chère (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède),

- et entre 150 € et 250 € pour une bourse d'études dans le reste des pays de l'Espace Economique Européen (EEE), en Turquie et en Macédoine.

L'allocation Erasmus s'ajoute à la bourse sur critères sociaux si vous êtes boursier et éventuellement à d'autres financements (aide de votre région, département...).

Si vous êtes intéressé, adressez-vous au bureau des relations internationales de votre université ou de votre école pour déposer un dossier, idéalement au plus tard en novembre l'année précédent votre départ.

À savoir : vous ne pouvez recevoir que 2 bourses Erasmus au cours de votre cursus (une pour études et une pour stage).

Aquimob : www.aquimob.fr

- Erasmus+ Enseignement supérieur, Master conjoint

Le montant de la bourse varie en fonction de votre niveau d'études, de leur durée, de votre nationalité. Il faut s'adresser directement à l'établissement proposant la formation.

Pour en savoir + : www.agence-erasmus.fr/page/masters-conjoints

Bourses nationales

- Bourses de l'enseignement supérieur

Bourse destinée aux étudiants français ou originaires de l'UE désirant suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe.

Elle est délivrée sur critères sociaux dans les mêmes conditions qu'en France.

La demande s'effectue lors de la constitution du dossier social étudiant (DSE) auprès du Crous du 15 janvier au 30 avril (exclusivement sur Internet).

Conditions : être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public, préparer un diplôme national et suivre, à temps plein, une année universitaire ou 2 semestres (selon les États membres). Sont exclues les formations qui ne relèvent pas du ministère de l'éducation nationale et les formations de mise à niveau linguistiques.

www.crous-bordeaux.fr

Bourse de mobilité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Elles sont destinées à soutenir la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent **suivre une formation supérieure à l'étranger** dans le cadre d'un programme d'échanges, pour une durée de 3 à 9 mois maximum, et sur proposition de l'établissement public fréquenté. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre du cursus d'études.

C'est une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux de 400 € / mois. Les dossiers sont à retirer directement auprès de l'université.

Aquimob : www.aquimob.fr



Bourse régionale

Bourse «Aquitaine Cap Mobilité»

Elle concerne les étudiants aquitains inscrits l'année de la mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur aquitain partenaire, en niveau Licence 2 à Master 2, ayant réalisé au moins 1 année universitaire complète (2 semestres) dans un établissement d'enseignement supérieur français à la date du départ.

La durée de la mobilité doit être de 3 mois minimum (2 mois pour les DUT) et permettre la validation d'un diplôme reconnu et habilité par l'État.

Le montant de l'aide est de 400 € par mois. Elle est destinée en priorité aux étudiants aux revenus modestes même non boursiers. Elle n'est pas cumulable avec une bourse européenne ou du ministère de l'éducation.

Aquimob : www.aquimob.fr

Bourses départementales

Certains Conseils généraux apportent une aide financière complémentaire aux étudiants partant **en mobilité Erasmus** et remplissant les conditions suivantes :

- être inscrit dans une formation nationale habilitée (diplômes d'université exclus)
- effectuer un séjour d'une durée de 3 mois à 9 mois
- les bourses sont attribuées sur critères sociaux et sont versées en 2 fois (au départ et au retour).

- Conseil départemental de la Dordogne
Service des collèges : Mme Virginie SOUM
Tél. : 05 53 02 01 67 - www.dordogne.fr/les_aides/aides_aux_etudiants

- Conseil départemental des Landes :
Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Tél. : 05 58 05 40 40 - Poste 8524, Mél. : education@landes.fr

www.landest.fr : Rubrique « Vos services en ligne » - « Guide des aides » puis « Education/Jeunesse » et [Aide complémentaire aux étudiants participant à une mobilité d'études du programme européen «Erasmus+»](#). Dossier à retirer au Conseil général et à renvoyer au moins 1 mois avant le départ.

- Conseil départemental du Lot et Garonne - Direction de l'éducation, des sports et de soutien aux collectivités, Service éducation et jeunesse, Tél : 05 53 69 41 94

www.lotetgaronne.fr Rubrique « Nos Missions » puis « Education et université »

La bourse est attribuée aux étudiants titulaires d'un bac + 3 ou 4, pour les universités de Bordeaux. Le dossier est à remettre au service universitaire responsable du programme qui le transmettra au Conseil départemental.

- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques - Bureau des Bourses - Pôle Jeunesse, Hôtel du Département, Tél. : 05 59 11 43 57, Mél. : bureaudesbourses@le64.fr

Présentation du dispositif sur www.le64.fr : Rubrique «Education» puis « Jeunesse » et « Aide à l'autonomie »

Demande en ligne sur <https://bourses.le64.fr/>

La bourse est attribuée aux étudiants boursiers sur critères sociaux, âgés de moins de 28 ans pour une première demande pour une durée maximum de 9 mois.

Bourses britanniques

Le gouvernement britannique et les administrations décentralisées de l'Ecosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord, ainsi que d'autres organismes britanniques, offrent une variété de bourses et d'aides financières aux étudiants étrangers au Royaume-Uni à partir du niveau postgraduate (2nd cycle).

Il est nécessaire de s'y prendre un an à l'avance afin de respecter les dates limites de dépôt des candidatures.

Pour le 1^{er} cycle :

Pour connaître toutes les bourses possibles, consultez le site : <http://www.educationuk.org/france/> dans la rubrique « bourse », vous pourrez alors faire une recherche en fonction des études que vous allez faire.

Pour le 2nd et 3^e cycle :

UK Research Council : <http://www.rcuk.ac.uk/>

Il existe sept Research Councils au Royaume-Uni. Organisés par discipline, ils encouragent et soutiennent les études et la recherche dans les universités britanniques, quelle que soit la discipline. Pour savoir s'ils proposent des financements auxquels vous pouvez postuler, renseignez-vous auprès du Research Council concerné.

La base de données - Education UK : <http://www.educationuk.org/France/>

Vous pouvez également rechercher, dans notre base de données, les universités qui offrent de petites bourses dans votre discipline. Comme il n'est pas toujours facile de financer son projet de recherche sur une longue période, la plupart des chercheurs postulent à plusieurs bourses en même temps.

Prospects : http://www.prospects.ac.uk/funding_my_further_study.htm

Le site Prospects offre également un résumé utile de toutes les formes de financement, en mettant l'accent sur les études de second et troisième cycle et les opportunités d'emploi.

7. INFORMATIONS PRATIQUES : SE LOGER, SE SOIGNER

Prévoir son budget

Avant de partir, il est important de calculer votre budget pour toute la durée de vos études au Royaume-Uni.

En plus de vos frais de scolarité, vous aurez des frais de logement (loyer et charges, gaz, électricité, impôts locaux), de nourriture, de téléphone, d'achat de livres, etc.

Vous trouverez des conseils pour vous aider à gérer votre argent sur :

- www.educationuk.org Rubrique «Vivre au Royaume-Uni»

- la calculatrice pour étudiant étranger : <http://international.studentcalculator.org.uk/>

Astuces

En tant qu'étudiant international, vous pouvez bénéficier de nombreuses réductions sur les livres, les loisirs, avec la carte NUS Extra ou dans les universités qui, pour la plupart, possédant un cinéma, un night club, une librairie, etc.

- Carte NUS Extra : www.nus.org.uk/en/nus-extra/

- Student beans : www.studentbeans.com/

Se loger

À Londres, l'offre est saturée et les prix des loyers sont les plus élevés au monde. Aussi, il est préférable de trouver un logement avant de partir.

Votre établissement peut vous aider, le service d'aide au logement vous donnera des renseignements sur la marche à suivre.

La meilleure période pour chercher est juin-juillet, avant la fin du trimestre.

Le type de logement possible dépend de l'endroit où vous étudiez. Le loyer se paie à la semaine.

- **Résidence universitaire** : les étudiants étrangers ont droit à un logement en cité U pendant 1 ou 2 ans. C'est très économique : 2 500 à 4 000 € par an pour les Halls of Residence (pension complète) et 1 800 à 3 500 € pour les Self Catering.

Contact : service d'action sociale de l'université (Accommodation Office ou British Universities Accommodation Consortium).

- www.universityrooms.co.uk

- www.ukcisa.org.uk

- Location et colocation.

Beaucoup d'étudiants au Royaume-Uni vivent dans des hébergements privés et loués. Ce mode d'hébergement est particulièrement populaire auprès des étudiants à partir de leur deuxième année d'étude. Vous pouvez louer seul ou partager un avec d'autres étudiants. La colocation est très répandue, elle peut vous permettre de réduire les coûts et vous aider à vous faire des amis.

Vous habitez peut-être dans une maison avec 2, 3 ou 4 chambres, ou vous aurez votre propre chambre mais partagerez la salle de bains, la cuisine et les espaces à vivre avec d'autres étudiants.

- www.flatmatedick.co.uk

- www.ukcisa.org.uk

- www.gumtree.com/

Séjour à domicile

Le séjour à domicile vous permet de vivre avec une famille britannique dans sa propre maison. Les séjours à domicile sont très populaires auprès des étudiants en anglais et des plus jeunes. Il peut s'agir d'une formidable opportunité d'expérimenter la culture du Royaume-Uni. Renseignez-vous auprès de votre école, de votre faculté ou de votre université pour voir s'ils peuvent vous organiser ce type d'hébergement. Ou contactez des agences comme Host International (www.hosts-international.com/) et British Homestay (www1.homestay.co.uk/).

Se soigner

En tant que ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne vous avez droit à un traitement gratuit ou financé par le National Health Service quelle que soit la durée de vos études au Royaume-Uni.

Il est nécessaire de vous procurer la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ; elle vous permet d'attester de vos droits.

En savoir + :

- Assurance maladie en France : www.ameli.fr
Rubrique «Assuré», «Droits et démarches», «A l'étranger»

- Ministère de la santé britannique : www.dh.gov.uk/en/index.htm : Rubrique «NHS», «overseas students» : Informations sur les droits d'accès aux services de santé au Royaume-Uni.

- descriptif du fonctionnement : www.educationuk.org/france/articles/health/

8. SOURCES D'INFORMATION**Sites essentiels**

- *British Council* : www.britishcouncil.fr

- www.educationuk.org : portail de l'enseignement au Royaume-Uni (informations sur les études, les bourses, le logement, la vie quotidienne, les démarches pour les étudiants étrangers, etc).

- *Portail européen de la jeunesse* : <http://europa.eu/youth> : information sur les études, l'emploi, le travail, les stages, le logement, etc.) classées par pays.

- *Eurodesk* : <http://eurodesk.eu/> : informations sur les programmes communautaires.

- *CIDJ* : www.jcomjeune.com/ : site pour les jeunes

Adresses utiles en Aquitaine

Consulat général de Grande-Bretagne

353 bd du Président Wilson - 33073 Bordeaux cedex - Tél : 05 57 22 21 10 - Fax : 05 56 08 33 12

<http://ukinfrance.fco.gov.uk/fr/>

**Centre d'Information Europe Direct Aquitaine - CIJA**

125 cours Alsace-Lorraine - 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 56 00 49 - Fax : 05 56 52 83 21

www.info-jeune.net europedirectaquitaine@cija.net

Le Centre d'Information Europe Direct est un centre d'information de l'Union européenne à la disposition de tous les citoyens.

Il diffuse des informations sur les pays, les aides financières, les programmes européens de mobilité, le volontariat, les institutions européennes, etc. et oriente vers des lieux ressources.



Pour compléter votre information et préparer votre séjour, le réseau Information Jeunesse se tient à votre disposition !

Liste des Bureaux et Points Information Jeunesse en Aquitaine :

www.info-jeune.net

À lire**- «Destination Europe»**

Guide publié par le CIJA, qui regroupe des informations pratiques sur les études, l'emploi, les stages, le volontariat et la préparation du départ en Europe.

www.info-jeune.net : Rubrique « Europe » > « Guide mobilité ».

- Destination Royaume-Uni !

Guide pratique publié par le CRIJ Nord Pas de Calais

www.crij-npdc.fr/site : Rubrique «Europe et international», «Destination Royaume-Uni»

Les fiches publiées par le CIDJ et le CIJA :

- *Les bourses de l'enseignement supérieur*

- *Préparer son voyage à l'étranger*

- *Royaume-Uni*

- *Etudier dans l'Union européenne*

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : cpeignier@onisep.fr

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine